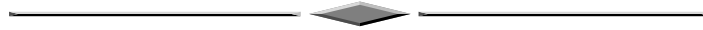


ELECTION COMPLEMENTAIRE AU CONSEIL GENERAL - ANNULATION



Une seule liste comportant le nom d'un candidat a été déposée dans les délais fixés. Le Conseil communal, conformément à l'article 80 al.1 de la loi du 6 avril 2001 sur l'exercice des droits politiques (LEDP), a proclamé élu conseiller général M. Gaétan Mouron, domicilié au chemin de la Roseire 22, à Blessens.

Dès lors, l'élection complémentaire prévue le **dimanche 19 mai 2019, est annulée.**

Le Conseil communal

Rue, le 09 avril 2019